

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE GRIGNY  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 1 mars 2024

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

**Présents :**

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET**, M. Florian **CAMEL**, M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Pia **BOIZET**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

**Procuration :**

Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Amar **MANSOURI** donne pouvoir à M. Guillaume **MOULIN**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND** donne pouvoir à Mme Najoua **AYACHE**, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à Mme Victoria **MARI**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, M. Théo **VIGNON** donne pouvoir à Mme Irène **DARRE**, M. Jérôme **BUB** donne pouvoir à Mme Daniela **SEIGNEZ**

**PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT (PLUH) - MODIFICATION N°4 - AVIS AVANT ENQUÊTE PUBLIQUE**

Considérant la délibération du Conseil métropolitain de la Métropole de Lyon du 27 mars 2023 qui définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable de la procédure de modification n°4 du PLU-H (Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat) ;

Considérant que dans un courrier en date du 15 mars 2023, la Commune de Grigny a exposé à la Métropole de Lyon plusieurs points de modification s'avérant essentiels au développement de projets municipaux et à un développement urbain maîtrisé. Pour rappel, ces points étaient les suivants :

- Plateau agricole de Grigny : modification du zonage en zone A2 afin qu'un exploitant agricole puisse installer son siège social sur le territoire.
- Maintien de la zone AU1 sur l'emprise de la ferme Poulenard : la non ouverture de cette zone à l'urbanisation s'inscrit dans le projet d'une ferme urbaine avec l'installation d'un nouvel exploitant.
- Intégration en zone URm des abords du bâtiment du centre Veyret : réalisation d'un projet de résidence de logements sociaux seniors.
- Modification de l'EVV sur les parcelles AN 207, 210 et 297, afin que le lot puisse être bâti.
- Changement de zonage sur une partie de la rue Pasteur : limitation des hauteurs afin pour des constructions individuelles ou du collectif.
- Changement de zonage sur une section du quartier des Arboras, pour la réalisation d'un projet de maison individuelles dans le cadre de la poursuite du lotissement de la rue du Badan.
- Ilot autour des rues Guy Raffin et Francis Perrat : modification du zonage pour une mise en

cohérence avec le tissu existant de maisons individuelles.

- Rue Waldeck Rousseau : changement d'indice de la rue Waldeck Rousseau pour une diminution de la densité.
- Changement de zonage des deux emprises SNCF afin de permettre leur mutabilité et le développement de projet pour de l'économie ou de l'habitation.
- Traduction des études Boutras Chirac, Clos Saint Pierre, et domaine Lamy en OAP.
- Instauration de STML (Secteur de Taille Minimale de Logements), pour limiter les petits logements dans les programmes immobiliers
- Correction d'une erreur matérielle : matérialisation du zonage URM2d pour la parcelle AR 118.

En parallèle, d'autres volontés ont été exprimées émanant de :

- La Métropole de Lyon : répondre à la sollicitation de la LPO et de particuliers pour la protection d'une héronnière et des arbres des zones naturelles aux abords du Rhône.

Considérant le dossier d'enquête publique relatif à la modification n°4 du PLU-H transmis à la Commune de Grigny par la Métropole de Lyon en date du 16 janvier 2024 ;

Considérant qu'à l'approche de l'enquête publique relative à la modification n°4 du PLU-H qui se tiendra du 23 avril au 28 mai 2024, le Conseil municipal peut donner son avis qui sera joint au dossier d'enquête publique ;

Considérant que la Commune de Grigny approuve les modifications prévues dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H sur les points suivants :

- Valorisation du centre Veyret et la préservation de son centre arboré : modification de la zone UL en URM2d pour la réalisation du projet de résidence seniors.
- Préserver et conforter les qualités urbaines des tissus pavillonnaires existants : modification partielle de la zone URm2c en URi1c rue Pasteur et aussi autour des rues Guy Raffin et Francis Perrat et en URm2a sur les parcelles situées avenue Jean Durand. Inscription d'espaces végétalisés à valoriser entre la rue Guy Raffin et la rue Sabatier.
- Temporiser le renouvellement urbain de la partie de l'îlot délimité par les avenues Chantelot et Jacques Chirac : modification du tracé et contenu de l'OAP inscription d'un PAP Périmètre d'Attente de Projet.
- Traduction de l'étude de cadrage urbain : inscription d'une OAP Clos Saint Pierre.
- Modification OAP Le Sablon pour la prise en compte de son exposition aux nuisances bruit.
- Favoriser la production de logements familiaux de grande taille : inscription de secteurs de taille minimale de logement.
- Permettre le renouvellement urbain du secteur résidence Pasteur : modification zone URi2c en URc1a.
- Permettre l'implantation d'exploitations agricoles : modification zone A1 en A2.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

**D'APPROUVER** les modifications prévues dans le cadre de la modification n°4 du PLU-H ;

**DE DEMANDER** que les modifications qui n'ont pas été intégrées dans la modification n°4 du PLU-H soient anticipées dans le cadre de la prochaine procédure d'évolution du PLU-H :

- changement de zonage des deux emprises SNCF afin de permettre leur mutabilité et le développement de projet pour de l'économie ou de l'habitation ;
- traduction de l'étude « domaine Lamy » en OAP ;
- création de deux Périmètres d'Intérêt Patrimonial sur deux secteurs de tissu pavillonnaire qui constituent un témoignage de l'histoire de Grigny et de son architecture résidentielle : l'îlot situé entre la rue Sabatier et les avenues Jean Durand et Jean d'Estragnat, et l'îlot sur la rue Waldeck Rousseau.

Suffrages exprimés	<b>29</b>	
Vote(s) Pour	<b>24</b>	M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Christophe <b>CABROL</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , M. Djamal <b>MESAI-MOHAMMED</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , Mme Charlotte <b>MARLIAC</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>5</b>	M. Roland <b>DÉCOMBE</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 08 mars 2024.

**Le Maire,**  
**Xavier ODO.**

**Le secrétaire de séance**  
**Victoria MARI.**